



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

TEL : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le onze octobre à 20 h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M CHAUVEL Pascal

Étaient présents :

COTTIN Martine

ROUX Philippe

CHAUVEL Pascal

ORY Patrick

LAUNAY Ludovic

PELLIER Céline

CHAUVEAU Stéphane

Était représenté : HOOGHIEMSTRA Laëtitia par Mme

COTTIN Martine

Était absente excusée : COTEL Aurélie

Est démissionnaire :

LECHAT Jean-Louis

Le procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Travaux 2019 - Projet
2. Organisation 11 Novembre- Repas des Anciens, Noël
3. Délibération sur la Création du syndicat SBeMS (annexe 1 et statuts envoyés par mail)
4. Délibération sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées 2018 de la 4CPS (rapport CLECT envoyé par mail)
5. Point sur les différentes réunions.
6. Divers.

L'ordre du jour a été modifier :

1- À la suite de l'avis du Comité Médical du Centre de Gestion de la Sarthe concernant le dossier de M CAUBET Alex :

Le comité médical du centre de gestion de la Sarthe a rendu en date du 27 septembre 2018 ses conclusions d'expertises (112.08€ de frais d'expertise réglé par la Mairie).

Il a reconnu M CAUBET Alex inapte définitivement à ses fonctions et à toutes fonctions.

Nous n'avons pas d'autres alternatives (après renseignements auprès de l'AMF) que de licencier par inaptitude à tout travail M CAUBET Alex.

Mme le Maire a demandé au Centre de Gestion du Mans de calculer les indemnités de licenciement dans ce cadre précis.

Le montant de l'indemnité doit être réglée en une seule fois à l'intéressé, sans charges sociales, et non soumises à l'impôt sur le revenu.

Cette somme n'avait pas été prévu au budget 2018.

À la vue de cette nouvelle et en fonction du montant, nous devons certainement repousser l'intégration de Philippe DAVOINE à temps complet sur la commune de LE GREZ pour éviter de déséquilibrer le budget de fonctionnement de la Commune.

2- Points sur les travaux 2018 :

Le travail au cimetière concernant la peinture du monument aux morts a été fait par Les Pompes Funèbres Collet de Beaumont sur Sarthe pour un montant 700.00 TTC. (Après deux devis)

Il reste à définir les dimensions du banc le long du mur de M NICOLAY.

3- Travaux 2019 – Projet

- Toilettes public – Faire devis pour travaux (toilettes et douches)
- Bancs sous arrêt bus scolaire (Voir avec le Conseil Départemental)
- Numérique : Numérotage dans la commune (Maison et Hameaux) Planifier une réunion pour le numérotage.
- Voie Verte : voir aménagement terrain des jeunes (But de foot)
Refaire le point sur le dossier en cour avec Colas.

4- Organisation 11 Novembre- Repas des Anciens, Noël

Madame le Maire rappelle que la cérémonie du **DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018** à lieu à **SILLE LE GUILLAUME, à 10 heures 30** l'office sera assuré par l'abbé Henri FAUTRAD en l'absence de l'abbé Laurent HUSSET.

Au retour dans la commune, un défilé est prévu au monument aux morts avec les enfants de la commune.

Il faut prévoir l'achat d'une gerbe, et du nécessaire pour un vin d'honneur.

M CHAUVEL s'en charge. Il est demandé à Madame LUSSON de mettre les tables en place le vendredi 9 novembre 2018.

Madame COTTIN rappelle que le **repas des anciens** a lieu le **DIMANCHE 2 Décembre 2018**

Chaque conseiller recevra sa liste de personnes à inviter à ce repas lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal
Le menu sera choisi par le Conseil Municipal

L'animateur est choisi et le prix de la prestation est de 690 € (Virgil GARREAUX). La préparation de la salle se fera le samedi 1^{er} décembre 2018 vers 10 heures, il est rappelé aux membres que le repas est offert au couple des aînés si l'un des 2 à plus de 65 ans, que seuls les invités et les conjoints des conseillers ou conseillères paient leur repas.

La liste des personnes venant au repas devra être déposée en mairie au plus tard le Mercredi 21 Novembre 2018.

Madame le Maire rappelle l'arrivée du **PÈRE NOËL** le **Dimanche 9 Décembre 2018**

Un spectacle a été choisi. Le prix de la prestation est de 360 € tout compris. (Virgil GARREAUX)

La liste des enfants sera fournie à Mme COTEL pour l'achat des jouets : il est rappelé que seuls les enfants nés entre 2007 et 2018.

5- Délibération sur la Création du syndicat SBeMS

DELIBERATION N° 27/2018

OBJET : Délibération sur la Création du syndicat SBeMS

La préfecture de la Sarthe a demandé de délibérer concernant la création du nouveau syndicat SBeMS (projet de périmètre du syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe) ; cette création du syndicat pourra être actée que si les conditions de majorité qualifiée sont remplies (50 % des membres représentant 2/3 de la population concernée ou inversement).

Après avoir pris connaissance du dossier qui avaient remis aux élus par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la création de ce syndicat SBeMS.

6- Délibération sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées 2018 de la 4CPS

DELIBERATION N° 28/2018

OBJET : Rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le courrier de notification du rapport 2018 de la CLECT en date du 14 septembre 2018, adressé par Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres.

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité

qualifiée des communes membres (la moitié des communes représenta les deux tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.),
Considérant que la C.L.E.C.T. a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences effectués au 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- Le transfert de la compétence GEMAPI à la 4CPS,
- Le transfert de la prise en charge de la contribution versée au SDIS par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- Le transfert de la prise en charge de la participation au fonctionnement du service de portage de repas à domicile par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- Le transfert de la prise en charge de la participation au fonctionnement au Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficultés par les communes de l'ex CCPS à la 4CPS,
- La restitution du terrain de sport de Sainte Sabine à CONLIER par la 4CPS à la Commune de CONLIE,
- La restitution de la compétence équipement informatique des écoles par la 4CPS aux communes de l'ex CCPS,
- La restitution du terrain de sport du Collège André Pioger de CONLIE
- **La restitution du Chemin Rural N° 9 des Roberdières sur la commune de LE GREZ.**
- Vu le Code général des impôts,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport 2018 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 11 septembre 2018,
- Considérant qu'il convient que chaque conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date du 11 septembre 2018,

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

. de **NE PAS APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018 de la 4CPS joint à la présente délibération,

Etant donné que la restitution du Chemin Rural N°9 des Roberdières sur la Commune de Le GREZ devait être mis en état avant toute restitution à la commune (Travaux non fait à ce jour)

. de **NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la 4CPS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

7- Point sur les différentes réunions

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

8- Divers

Demande de subvention de l'Association Twirling Bâton Neuvillalais

Au vu la liste fournie par l'association et sachant que les deux personnes inscrites ne participent plus cette année aux activités de cette association.

Le Conseil Municipal refuse de subventionner cette association.

Samedi 20 Octobre 2018 : L'ancienne École de LE GREZ

Assemblée générale à 16 heures

Congrès des maires et adjoints à Sablé sur Sarthe à 8 heures 30 au Gymnase

Georges Mention -1 Boulevard de la Gare

Pour l'année prochaine – penser à transmettre l'invitation par mail aux adjoints.

Changement balisage du GR 365

Réfection des panneaux de balisage du circuit par le baliseur officiel de la F.F.R.P.

La séance s'est levée à 23 heures

Le Maire,

Martine COTTIN